

No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS,  
L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 9 JANVIER 2017, À 20H00, SOUS LA  
PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell, Réjean Morency, Robert Paquet et Robert Pilote.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier adjoint.

Rés. #17-1  
Procès-verbal  
du 05-12-16

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 5 décembre 2016, tel que rédigé.

Rés. #17-2  
Procès-verbal  
du 12-12-16

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 12 décembre 2016, tel que rédigé.

Rés. #17-3  
Procès-verbal  
du budget du  
12-12-16

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 12 décembre 2016, tel que rédigé.

Période de  
questions

La période de questions débute à 20h02 et se termine à 20h11.

Rés. #17-4  
Comptes du  
mois de  
décembre  
2016

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2016, au montant de 98 072,58 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement des dits comptes.

Rés. #17-5  
Compte du  
mois -  
règlement  
#16-700

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2016 du règlement #16-700 (travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg et prévoyant un emprunt de 285 000\$ pour en acquitter le coût), au montant total de 5 118,25 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #17-6  
Taux de taxe  
2017

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux fixent les taux de taxe foncière pour 2017 comme suit :

- |                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| • Résiduel          | 0,5750 \$ / 100 \$ |
| • Non résidentielle | 0,9865 \$ / 100 \$ |
| • Industrielle      | 0,9865 \$ / 100 \$ |
| • Agricole          | 0,5750 \$ / 100 \$ |

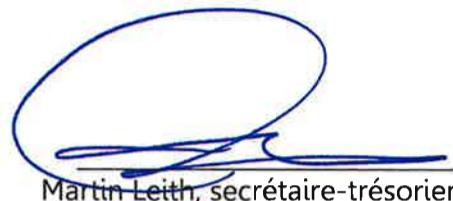


No de résolution  
ou annotation

- Terrain non aménagé avec service 0,7855 \$ / 100 \$

Certificat de disponibilité

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement #07-543 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire, je soussigné atteste que la municipalité a les crédits nécessaires pour les dépenses prévues au budget de 6 304 000 \$, tel qu' adopté le 12 décembre 2016.



Martin Leith, secrétaire-trésorier

Rés. #17-7  
Budget de  
l'OMH

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux approuvent le budget 2017 de l' Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol-les-Neiges qui prévoit des revenus de 46 733 \$ et des dépenses de 86 908 \$, pour un déficit de 40 175 \$. La contribution de la municipalité est de 10 % du déficit, soit 4 017 \$.

Rés. #17-8  
Aide  
financière -  
Carnaval des  
Neiges

Attendu que la municipalité a adopté, le 2 mai 2011, la Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal;

Attendu que la municipalité a reçu une (1) demande d'aide financière du Carnaval des Neiges de Saint-Ferréol-les-Neiges;

Attendu la recommandation positive du directeur des loisirs pour cette demande de subvention;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent l'attribution d'une subvention de 5000 \$ au Carnaval des Neiges.

Rés. #17-9  
UMQ -  
Assurances  
collectives

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a reçu une proposition de l'union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies inter municipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges désire se joindre à ce regroupement ;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

Attendu que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

En conséquence:



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

Que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

Que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

Rés. #17-10  
Négociation  
avec la Caisse  
populaire

Attendu que les membres du Conseil municipal sont d'avis que les bureaux occupés par l'administration municipale ne répondent plus aux besoins, en terme d'espace;

Attendu que les membres du Conseil municipal ont mandaté la firme Regis Côté et Associés à réaliser une étude comparative de quatre (4) lots pour analyser la faisabilité de construction d'un nouveau bâtiment avec stationnement;

Attendu que des membres du Conseil municipal considèrent que le rapport ne tient pas compte de toutes les options possibles pour déménager l'administration municipale dans des bureaux adéquats;

Attendu que la Caisse populaire Côte-de-Beaupré a offert à la municipalité de leur céder l'édifice qu'elle possède dans le secteur du Faubourg;

Attendu que la firme Régis Côté et Associés a déposé son rapport le 31 octobre 2016 avec un estimé du coût de construction d'un Hôtel de ville incluant le terrassement et le stationnement;

Attendu que la Caisse populaire Côte-de-Beaupré est disposée à négocier le prix de vente de son immeuble avec la municipalité afin d'en faire bénéficier la collectivité;

Attendu que de connaître le prix de vente de l'immeuble de la Caisse populaire Côte-de-Beaupré permettrait aux membres du Conseil municipal d'avoir toutes les options qui s'offrent à eux pour prendre une décision éclairée sur le déménagement de l'administration municipale;

En conséquence:

Il est proposé par madame Louise Thouin et appuyée par monsieur Robert Pilote et majoritairement rejeté ;

Que les conseillers municipaux mandatent la mairesse, madame Parise Cormier et le directeur général, monsieur François Drouin à négocier le prix d'achat de la Caisse populaire située à Saint-Ferréol-les-Neiges.

Vote

Pour: Madame Louise Thouin, monsieur Robert Pilote

Contre: messieurs Mark Cardwell, Léopold Michel, Réjean Morency et Robert Paquet



No de résolution  
ou annotation

Rés. #17-11 Il est proposé par monsieur Robert Paquet et appuyé par monsieur Réjean Morency et  
Mandat l'hôtel  
de ville majoritairement résolu ;

Que les conseillers municipaux accordent le mandat pour les services professionnels  
de l'agrandissement et l'analyse réglementaire de l'hôtel de ville actuel à la firme Régis  
Côté et associés pour un montant de 4, 000 \$ plus taxes, ce montant sera payé à  
même le fonds d'administration.

Vote

Pour: messieurs Robert Paquet, Réjean Morency, Léopold Michel et Mark Cardwell  
Contre: madame Louise Thouin et monsieur Robert Pilote

Déclaration  
intérêts  
péculiers

Ayant reçu la déclaration d'intérêts péculiaires de monsieur Réjean Morency, le  
registre de tous les intérêts péculiaires des membres du Conseil municipal est déposé.

Rés. #17-12  
Projet de  
dévelop.

Attendu que la demande vise le prolongement de la rue du Soleil-Levant tel que le croquis déposé;

Attendu que la demande implique l'aménagement d'une rue en impasse d'une longueur excédant 225  
mètres;

Attendu que l'aménagement de rue en continuité des réseaux existants est privilégié plutôt que  
l'aménagement de rue en cul-de-sac;

Attendu que la demande ne rencontre pas les normes du règlement de lotissement, ni du plan  
d'urbanisme, ni du schéma d'aménagement;

Attendu que l'aménagement de la rue du Soleil-Levant en continuité des réseaux existants ne compromet  
pas la quiétude des résidents du secteur;

Attendu que le comité de consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser la demande visant le  
prolongement de la rue Soleil-Levant;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal refuse la demande visant le prolongement de la rue du  
Soleil-Levant tel que proposé.

Rés. #17-13  
Location à  
court terme

Attendu que la demande implique un effet d'entraînement;

Attendu que la demande implique un risque de créer des conflits de voisinage en raison de la  
cohabitation des usages résidentiels et de l'usage hébergement touristique;

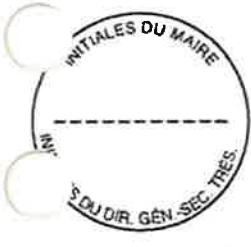
Attendu que le secteur de la rue Guillot n'est pas adapté à la présence de bâtiment où serait autorisé  
l'hébergement touristique;

Attendu qu'il est souhaité que soit concentré l'hébergement touristique dans certains secteurs du  
territoire;

Attendu qu'il est possible pour le demandeur de louer son bâtiment pour une période de plus de 30 jours;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a refusé la demande visant à permettre l'usage  
«hébergement touristique»;

En conséquence:



No de résolution  
ou annotation

- Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;  
Que le Conseil municipal refuse la demande visant à permettre l'usage «hébergement touristique» au 45, rue Guillot.
- Rés. #17-14  
Adoption  
Règl. #17-707  
Attendu que les articles 936.1.13 du *Code municipal* prévoit l'obligation pour le conseil de déléguer, par règlement, à un fonctionnaire ou un employé, le pouvoir de former un comité de sélection;
- En conséquence:
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et appuyé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;  
Que le Conseil municipal adopte le règlement #17-707 déléguant le pouvoir de former un comité de sélection.
- Rés. #17-15  
Adoption  
Règl. #17-708  
Il est proposé par monsieur Léopold Michel et appuyé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;  
Que le Conseil municipal adopte le règlement #17-708 modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu des règlements #94-315 (service d'entretien d'aqueduc et d'égout) et #00-415 (gestion des déchets). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.
- Rés. #17-16  
Adoption  
Règl. #17-709  
Il est proposé par madame Louise Thouin et appuyée par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;  
Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement #17-709 modifiant le plan d'urbanisme 15-672. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.
- Rés. #17-17  
Adoption  
Règl. #17-710  
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et appuyé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;  
Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement #17-710 modifiant le règlement sur les plans d'implantation d'intégration architecturale 15-677. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.
- Rés. #17-18  
Adoption  
Règl. #17-711  
Il est proposé par monsieur Robert Paquet et appuyé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;  
Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement #17-711 modifiant le règlement de zonage (15-674). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.
- Rés. #17-19  
Adoption  
Règl. #17-712  
Il est proposé par monsieur Léopold Michel et appuyé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;  
Que le Conseil municipal adopte le projet de règlement #17-712 modifiant le règlement de lotissement (15-675). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.
- Rés. #17-20  
Appui à la  
MRC de La  
Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré et l'ensemble du territoire des municipalités souhaitent élaborer une politique de la famille et des aînés;



No de résolution  
ou annotation

Côte-de-  
Beaupré

Attendu que la population grandissante compte de plus en plus de familles et d'aînés, la MRC de La Côte-de-Beaupré manifeste ainsi sa volonté d'aller de l'avant avec des initiatives en faveur des familles et des aînés et d'entamer des démarches afin de développer des services;

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré requiert notre appui à la demande pour être l'hôte de la 30e édition du Colloque du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF) pour l'année 2018;

En conséquence:

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal donne son appui à la demande de La MRC Côte-de-Beaupré pour être l'hôte de la 30e édition du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF) qui se tiendra au printemps 2018.

Rés. #17-21  
Maire  
suppléant

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux désignent madame Louise Thouin pour agir comme maire-suppléant pour la période du 1 janvier 2017 au 4 novembre 2017.

Rés. #17-22  
Travaux au  
presbytère

Attendu que la municipalité a demandé une étude afin d'évaluer les impacts réglementaires nécessaires pour les travaux au presbytère;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent la finalisation des travaux intérieurs au presbytère selon la proposition du 1er février 2016 de Regis Côté et associés.

Rés. #17-23  
préposé  
patinoire  
/journalier

Attendu que la municipalité a conclut une entente avec le syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré concernant le poste de préposé à la patinoire et journalier;

En conséquence:

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

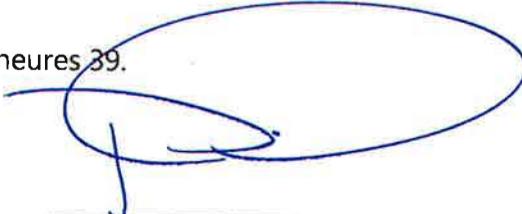
Que les conseillers municipaux autorisent la mairesse, madame Parise Cormier et le directeur général, monsieur François Drouin à signer la lettre d'entente de janvier 2017.

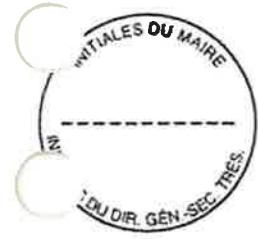
Période de  
questions

La période de questions débute à 20h29 et se termine à 20h39

Fin de la  
séance

Levée de la séance à 20 heures 39.

  
Parise Cormier, mairesse



No de résolution  
ou annotation

Martin Leith, secrétaire-trésorier adjoint